



Jacques Lévesque



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

ELIZABETH DEUX, PAR LA GRÂCE DE DIEU, REINE DU ROYAUME-UNI,
DU CANADA ET DE SES AUTRES ROYAUMES ET TERRITOIRES.
CHEF DU COMMONWEALTH, DÉFENSEUR DE LA FOI.

A tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT:

Lettres patentes

FEDERATION DE VOLLEY-BALL
DU QUEBEC

ATTENDU que la troisième partie de la Loi des compagnies statue que le lieutenant-gouverneur peut, au moyen de lettres patentes expédiées sous le grand sceau, accorder à trois personnes ou plus qui en font la demande par requête, une charte les constituant en corporation sans intention de faire un gain pécuniaire, dans un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif ou autre du même genre;

ATTENDU que les personnes ci-après désignées ont demandé par requête une charte qui les constitue en corporation pour les objets ci-après décrits;

ATTENDU que ces personnes ont rempli les formalités prescrites pour l'obtention de la charte demandée, et que les objets de l'entreprise de la corporation projetée sont de ceux pour lesquels le lieutenant-gouverneur peut accorder une charte en vertu des dispositions de la troisième partie de la Loi des compagnies;

A CES CAUSES, Nous avons, en vertu des pouvoirs qui Nous sont conférés par la troisième partie de la Loi des compagnies, constitué et, par ces lettres patentes, constituons en corporation les personnes suivantes, savoir:

Richard Brunet, de Montréal, Jean-Pierre Dame,
d'Outremont, tous deux comptables, frère Raoul
Olivier, professeur, de Montréal,

Enregistrées le

30 janvier 1968

Libro *1404*

Folio *107*

adjoint

Le sous-régistrateur de la province,

Lucien Dumas